



Mercredi 20 septembre 2023

Les lauréats du sixième appel à projets Fonds Mobilités actives en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et le Plan vélo et mobilités actives de 2018, visent à faire des mobilités actives des modes de déplacement à part entière. Le 20 septembre 2022, la Première ministre a annoncé la reconduction de ce fonds, porté à hauteur de 250 millions d'euros pour l'année 2023 dont 200 millions d'euros dédiés aux infrastructures.

Le Fonds national "mobilités actives" a déjà permis le lancement de six appels à projets au niveau national. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déjà bénéficié de près de 20 millions d'euros de subventions à destination des porteurs de projets dans le cadre des cinq derniers appels à projets.

Cet effort financier a permis de déployer, à fin 2022, 57 000 km d'aménagements cyclables sur le territoire. L'objectif est d'atteindre 80 000 km en 2027 et 100 000 km en 2030.

Pour soutenir et amplifier l'usage du vélo sur le territoire régional, l'État attribue pour l'année 2023, plus de 6,5 millions d'euros supplémentaires de subventions aux collectivités locales de la région Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projets Fonds Mobilités Actives n°6.

Ces financements permettront de réaliser dans les six départements de la région, un total de seize projets d'itinéraires cyclables sécurisés, contribueront ainsi à la décarbonation des mobilités et favoriseront la mobilité active du quotidien.

L'effort financier de l'État pour accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités, va au-delà de ce fond national de mobilité active : d'autres supports sont activés. Ainsi, en parallèle, un « Appel à Territoires » est en cours d'instruction, avec une enveloppe de 100 millions d'euros au niveau national. Ce nouveau dispositif vise à soutenir un ou deux territoires pilotes par région, dont les projets d'aménagements cyclables seront soutenus à hauteur de 50 % par l'État pendant six ans. Ces territoires ont vocation à devenir des démonstrateurs d'une politique cyclable aboutie.

La dotation de soutien à l'investissement local des collectivités territoriales (DSIL) est également mobilisée avec 570 millions d'euros au niveau national en 2023 pour aider les collectivités à concevoir et mettre en œuvre leurs investissements y compris des aménagements cyclables.

L'objectif de tous ces financements est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics pour favoriser la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme prioritaires, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités raisonnées, sobres et solidaires.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)



Liste des projets subventionnés

Après instruction des dossiers déposés par les collectivités, les lauréats pour l'appel à projets Fonds Mobilités Actives n°6 sont :

- Département des Alpes-de-Haute-Provence (04) : RD04A - Voie verte Peyruis – Les Mées avec passerelle sur la Durance, montant de la subvention 1 461 603,10 € ;
- Provence Alpes Agglomération (04): aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Georges Pompidou et de la traversée du giratoire, pour un montant de 250 000€ ;
- Mairie des Mées (04) ; Création d'aménagements cyclables le long de la route de Digne RD4, montant de la subvention 122 007,90 € ;
- Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (05) : voie verte en bord de Durance du Barrage de Serre-Ponçon au pont de l'Archidiacre, montant de la subvention 650 000 € ;
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (06) : réalisation des aménagements cyclables, y compris ouvrages d'art cyclable, dans le secteur des Clausonnes à Valbonne Sophia Antipolis, montant de la subvention 615 000 € ;
- Ville d'Aix-en-Provence (13) : ligne n°2 Pasteur-Celony-Puyricard – prolongée vers le Village du Soleil, montant de la subvention 642 402 € ;
- Département des Bouches-du-Rhône (13) : réhabilitation du pont de Mallemort-Mérindol, montant de la subvention 630 000 € ;
- Commune de Puget-sur-Argens (83) : pistes cyclables Avenue du 15 Août 1944/ Rue de la Liberté, montant de la subvention 140 750 € ;
- Commune de Pierrefeu-du-Var (83) : création d'une voie douce cyclable en direction du village, montant de la subvention 148 500 € ;
- Département du Var (83): réalisation d'aménagements cyclables sur la RD 206 à Ollioules, entre le giratoire de l'ordre des Palmes Académiques et le giratoire de la Castellane, pour un montant de 104 325€ ;
- Commune de Cabasse (83) : création d'une piste cyclable entre la commune de Cabasse et Carcès, montant de la subvention 527 264 € ;
- Commune de la Farlède (83) : aménagement cyclable reliant le centre-ville, montant de la subvention 105 000 € ;
- Département du Vaucluse (84) : réalisation d'une voie verte entre le Thor et l'Isle-sur-Sorgue le long de la RD901, montant de la subvention de 162 471 € ;



- Commune d'Oppède (84) : création, sécurisation et aménagement de pistes cyclables chemin de la Machotte et de Piedasse, réhabilitation et reconstruction du passage à gués du Moulin Saint Augustin pour connexion à la véloroute EV8, montant de la subvention 141 000 € ;
- Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (84) : liaisons de la gare de l'Isle-sur-Sorgue vers le Nord-Ouest, montant de la subvention 156 900 € ;
- Communauté de Communes Vaison Ventoux (84) : aménagement de la Vélo Route de l'Ouvèze entre Mollans sur Ouvèze et Sablet, montant de la subvention 712 777 €.

